

PLAQUETTE D'INFORMATION



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CHARTRE

régissant l'usage du système d'information
de l'académie de Toulouse par ses utilisateurs.

1

PRÉAMBULE

La bonne utilisation des outils numériques par le personnel au sein de l'académie de Toulouse est devenue indispensable à la réalisation de notre mission de service public.

La charte informatique est un code déontologique définissant les conditions d'utilisation des outils numériques par le personnel des services académiques de l'académie de Toulouse.

2

CHAMP D'APPLICATION

La charte régissant l'usage du système d'information de l'académie de Toulouse par ses utilisateurs **s'applique à l'ensemble du personnel académique**, tout statut confondu, titulaires et stagiaires.

Elle s'applique également aux personnes externes au service académique ayant recours, même ponctuellement, aux outils informatiques de l'académie de Toulouse.

L'utilisateur s'engage à respecter la charte publiée sur le site



<https://ssi.ac-toulouse.fr/content/charte>

3

L'ENGAGEMENT DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

Par la charte, l'académie de Toulouse porte à la connaissance des utilisateurs leurs **droits et devoirs en matière d'usage des outils numériques**.

4

DROITS ET DEVOIRS DE L'UTILISATEUR

(rappel simplifié de la charte)

➤ LA SÉCURITÉ DES RESSOURCES LOGICIELLES ET MATÉRIELLES

Afin de limiter les risques, dans le cadre de la mission confiée à l'utilisateur, et des ressources qui lui sont mises à disposition, **l'utilisateur s'engage à respecter la politique de sécurité informatique mise en place par l'académie de Toulouse.**

➤ LA SÉCURISATION DU POSTE DE TRAVAIL

Pour optimiser la sécurité du poste, il est obligatoire pour chaque utilisateur :

- **de sécuriser son poste par un mot de passe fort**, différent du mot de passe d'origine et gardé secret,
- **de ne pas supprimer ou désactiver l'anti-virus et le pare-feu** mis en place par l'académie,

- de mettre régulièrement à jour les logiciels,
- d'opérer une sauvegarde régulière de ses données,
- de ne pas installer de logiciels sans y être autorisé.

↳ LE COMPTE DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur possède un compte d'identification personnel permettant d'accéder aux outils nécessaires à son activité professionnelle (poste de travail, messagerie, applications métiers, etc.).

L'identifiant du compte est propre à chaque utilisateur et doit être connu. **Aucun compte ne doit être générique ou fonctionnel.**

Il doit correspondre à une personne physique précise.

↳ L'UTILISATION DE LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

L'académie de Toulouse met à disposition des utilisateurs une boîte de **messagerie professionnelle nominative** composée du **prénom.nom@ac-toulouse.fr** afin de permettre d'établir une communication interne et externe entre les différents utilisateurs.

La messagerie est un outil de travail destiné à des usages professionnels. Elle peut constituer un support de communication privé pour des besoins personnels et ponctuels.

L'utilisateur est tenu d'informer le service compétent (RSSI de l'académie ¹) de tout message suspect.

¹ Contact via le formulaire du portail SSI sur :



<https://ssi.ac-toulouse.fr/content/contact>

↳ L'UTILISATION DE L'INTERNET

Internet est un outil de travail destiné à des usages professionnels.

L'utilisateur est tenu de faire un usage limité et raisonnable de sa navigation personnelle.

L'académie de Toulouse se réserve le droit de limiter le téléchargement sur certains sites internet. Il est d'ailleurs interdit de télécharger tout fichier volumineux ou présentant un risque pour la sécurité des outils numériques tels que des logiciels infectés.

↳ MOT DE PASSE

L'utilisateur s'engage à respecter la politique de gestion des mots de passe de l'académie.

➔ LE RESPECT DE LA LÉGISLATION

L'utilisateur s'engage à :

- **respecter la loi informatique et libertés** du 6 janvier 1978 modifiée **relative au traitement de données à caractère personnel** ;
- **respecter les droits d'auteurs** ;

En effet, il est interdit d'effectuer au sein de l'académie de Toulouse toute reproduction, copie, diffusion ou utilisation de logiciels, bases de données, pages web, textes, images, photographies, vidéos, sons ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou droits voisins sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de l'auteur.

5

La charte entre en application le 16 février 2016, à la signature de Madame Hélène Bernard, rectrice de l'académie de Toulouse.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CHARTE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

